



République Française

Collectivité territoriale de la Martinique

VILLE DU ROBERT

Service Etat Civil

Tél. 0596 65 10 05 /0596 65 75 43

Télécopie 0596 65 36 83

Site Web : www.ville-robert.fr

DOSSIER DE MARIAGE

Projet N° -----

Mariage prévu le à h

Monsieur / Madame :

Et

Monsieur / Madame :

MONSIEUR ou MADAME	MONSIEUR ou MADAME
Nom	Nom
Prénoms	Prénoms
Né (e) le à	Né (e) le à
Adresse :	Adresse :
N° de téléphone :	N° de téléphone :
Nationalité :	Nationalité :
Profession :	Profession :
Nom et prénoms du père :	Nom et prénoms du père :
Est-il vivant ? Si oui sa profession :	Est-il vivant ? Si oui sa profession :
Adresse :	Adresse :
Nom et prénoms de la mère :	Nom et prénoms de la mère :
Est-elle vivante ? Si oui, profession :	Est-elle vivante ? Si oui, profession :
Adresse :	Adresse :
Les parents sont-ils mariés ?	Les parents sont-ils mariés ?

Les futurs époux doivent choisir entre 2 et 4 témoins majeurs

Nom :	Nom :
Prénoms :	Prénoms :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
Sait-il (elle) signer ?	Sait-il (elle) signer ?
Nom :	Nom :
Prénoms :	Prénoms :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
Sait-il (elle) signer ?	Sait-il (elle) signer ?

RENSEIGNEMENTS COMMUNS

Contrat de mariage

Avez-vous prévu un contrat ?

Oui

Non

Nom et adresse du notaire

Avez-vous un lien de parenté

Oui

Non

Echange des alliances en mairie

Oui

Non

Adresse après le mariage :

Pour les enfants communs : Nombre : _____

Nom et prénoms

date et lieu de naissance

A _____ le _____

Signature

Monsieur ou Madame

Monsieur ou Madame

DOCUMENTS A FOURNIR AU DEPOT DU DOSSIER

1	Extrait ou copie de l'acte de naissance (délivrée par la Mairie du lieu de naissance de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de mariage	Mr ou Mme	Mr ou Mme
2	Carte d'identité ou passeport en cours de validité (Photocopie et original)		
3	Justificatif de domicile des futurs époux et de leurs père et mère si célébration dans leur commune, Facture de moins de 3 mois : (eau, électricité, téléphone fixe, avis d'imposition ou de non opposition) <u>(Pas d'attestation d'hébergement)</u>		
4	Justificatif de domicile des témoins avec la photocopie de leur d'identité		
5	Contrat de mariage établi par un notaire (A déposer en Mairie 10 jours minimum avant le mariage		
6	Copie de l'acte de décès du précédent mariage (pour les veufs ou veuves)		
7	Consentement du curateur ou du conseil de famille (pour les personnes placées sous curatelle ou sous tutelle)		
8	Avis médical (pour les personnes placées sous tutelle)		
9	Si vous avez des enfants en commun, fournir un extrait de naissance et remettre le livret de famille existant		

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier pour les personnes de nationalité étrangère

En plus des pièces indexées 3-4-5 ci-dessus, les personnes étrangères doivent présenter les documents suivants :

10	Copie intégrale de l'acte de naissance original (datant de moins de 6 mois à la dater du dépôt du dossier du projet) Traduction de l'acte de naissance par l'autorité consulaire ou ambassade du pays en France ou par un traducteur assermenté près le Tribunal de Grande instance de Fort de France		
11	Certificat de célibat (pas d'attestation sur l'honneur de célibat) ou certificat de capacité matrimoniale délivré par le consulat ou l'ambassade (Moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier de mariage)		
12	Certificat précisant le caractère définitif d'un divorce (consulat ou ambassade du pays en France) Traduction par un traducteur assermenté		
13	Certificat de coutume relatif aux lois du mariage du pays concerné		
14	Passeport		
15	Attestation de séjour		